

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL
Réunion du 28 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Saint Martinien, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 21 mars 2024

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 22

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DOUSSET B., MANGERET C., CHEMINET JL., LECLERC C., AGUILLAUME V., ABRANOWITCH S., TABOURET V., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., DUNEAUD JL, VERMEZ N., COFFIN D., DUMONTET B, NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., LAMY R., JACQUOT C., PALLIOT JM.

Délégués excusés : DUBREUIL A. (pouvoir à JL CHEMINET), CHARRET T. (pouvoir à C. LECLERC), AVELINE P. (pouvoir à V. TABOURET), PENAUD JP. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), ANTONIOTTI L. (pouvoir à R. LAMY), PETIT E. (pouvoir à C. JACQUOT)

Vote des taxes directes

Comme cela avait été évoqué lors du précédent Conseil Communautaire, le Président indique qu'il est nécessaire de procéder à une augmentation des taux afin de compenser l'augmentation des charges générales.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, décide à l'unanimité d'adopter les taux de taxes suivants :

- Taxe foncière bâtie additionnelle : 3,01 %
- Taxe foncière non bâtie additionnelle : 6,31 %
- Taxe d'habitation additionnelle : 4,81 %
- CFE : 27,56 %

Pour copie conforme,
Huriel, le 3 avril 2024
Le Président,
Jean-Elie CHABROL

